

## Bertrand Delanoë et François Fillon se livrent une guerre ouverte à Paris

# Le Monde

| 19.01.12 | 10h31 • Mis à jour le

19.01.12 | 11h10



La Seine est le théâtre d'une lutte entre François Fillon et Bertrand Delanoë depuis que le [premier ministre s'est opposé, le 12 janvier, au projet du maire PS de Paris](#) d'interdire une partie des berges à la circulation automobile. Le fleuve, qui sépare l'Hôtel de Ville et Matignon, n'est pas le seul terrain d'affrontement entre l'Etat et la mairie.

Lors de ses vœux à la presse, jeudi 19 janvier, le maire de Paris devait dénoncer *"l'agression"* de M. Fillon, [candidat de l'UMP dans la 2e circonscription de Paris](#). Ce dernier s'est opposé à la fermeture à la circulation des berges de la Seine, rive gauche, entre les ponts Royal et de l'Alma, à partir de l'été 2012, l'une des étapes de *"la reconquête"* du fleuve voulue par le maire.

>>> Lire aussi [Candidat dans la capitale, Fillon ravit ses soutiens en s'engageant](#)

La ville était pourtant parvenue, jusqu'ici, à un accord avec les services de l'Etat. *"La préfecture de police et les enquêteurs publics ont estimé que nous étions allés aussi loin que possible scientifiquement pour évaluer l'impact des reports de circulation, assure le cabinet de M. Delanoë. Nos études ont montré qu'il n'y aura pas de difficultés insurmontables."* Mais rien n'y fait.

Propriétaire des berges via l'établissement public du Port autonome de Paris, et responsable de la circulation le long du fleuve, l'Etat, écrit M. Fillon à M. Delanoë le 12 janvier, *"n'entend pas signer la convention avec la Ville de Paris"* autorisant *"les projets d'aménagement de la rive gauche"*. Le chef du gouvernement *"souhaite que l'Etat puisse disposer d'une étude, précise et indiscutable, relative aux reports de circulation envisageables"*.

### "DEUX POIDS, DEUX MESURES"

M. Delanoë est conscient qu'un recours juridique contre le *"diktat"* de M. Fillon serait risqué. Il a donc opté pour la riposte politique. *"J'ai trouvé choquant que l'administration préfectorale soit amenée, sous votre responsabilité, à engager une série de recours contentieux contre d'importants marchés conclus par la Ville"*, répond M. Delanoë dans une lettre, le 13

janvier. Selon lui, la droite parisienne a convaincu le premier ministre, dans la perspective des municipales de 2014, d'utiliser l'Etat à des fins politiques contre la Ville.

Le maire de Paris identifie le préfet d'Ile-de-France, Daniel Canepa, comme le principal préposé aux grandes manœuvres. Ce dernier a déposé un recours contre le projet de rénovation des Halles – la Canopée –, entraînant une condamnation de la Ville le 6 janvier. Les juges ont estimé que le nouveau marché de maîtrise d'œuvre aurait dû être soumis à un appel d'offres puisqu'il renchérisait le chantier de près de 28 %.

*"Il y a deux poids, deux mesures", s'indigne Anne Hidalgo, première adjointe de M. Delanoë, chargée des grands projets urbains. Pour le projet de la Philharmonie de Paris, "l'Etat incite fortement la Ville à signer des avenants financiers qui augmentent de 31 % le coût du marché. Comme c'est un dossier piloté par l'Etat, le préfet ne voit rien à redire."*

Autre exemple : le ministère de la défense doit installer son futur site dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Le projet contrecarre celui de M. Delanoë de déménager un garage à bus pour y construire 500 logements. *"Les élus UMP du 15<sup>e</sup> proches de M. Fillon ont fait en sorte que le projet du ministère de la défense empêche de construire de nouveaux logements sociaux",* accuse M<sup>me</sup> Hidalgo.

## "DROIT DE CUISSAGE"

M. Delanoë déplore aussi que certaines actions juridiques de l'Etat viennent *"en appui d'intérêts économiques particuliers"*. Début 2011, après qu'une filiale d'EDF et de Veolia, Citelum, avait été écartée par la Ville du marché de l'éclairage public de Paris pour vice de procédure, M. Canepa a introduit un recours devant le tribunal administratif, estimant que la mairie a eu tort de choisir le concurrent de Citelum, sans relancer l'appel d'offres. En juin 2011, le tribunal a donné raison à la Ville.

Des élus de la majorité municipale relancent désormais le débat sur les pouvoirs limités du maire. *"Paris est un îlot où la démocratie ne vit qu'à moitié",* dit Denis Baupin, adjoint (EELV) au développement durable. *"Il est temps de cesser de considérer que l'Etat a un droit de cuissage sur Paris. François Fillon et la droite parisienne ont une vision proconsulaire de la manière de gouverner la capitale",* renchérit Jean-Marie Le Guen, adjoint et député (PS) du 13<sup>e</sup> arrondissement.

## Béatrice Jérôme

Article paru dans l'édition du 20.01.12

---

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe |

**Journal** d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'**actualité**. Découvrez chaque jour toute l'**info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.

---